







UTILISATION ET CONTROLE DES GILETS DE SECURITE EN AVIRON

Les gilets de sécurité utilisés pour la pratique de l'aviron sont considérés, d'un point de vue réglementaire, comme des équipements de protection individuelle (EPI). À l'achat, comme à l'utilisation, il est nécessaire de vérifier que ces équipements répondent bien aux attentes réglementaires correspondant à l'activité aviron.

☛ Quel gilet en aviron ?

Les gilets de sécurité (gilets d'aides à la flottabilité et gilets de sauvetage) sont classés par catégories en fonction de leur utilisation, de leur performance et de leur flottabilité. Ils doivent répondre aux exigences de la Directive Européenne sur les Equipements de Protection Individuelle EPI – 89/686/CE.

En aviron, le port du gilet de sécurité n'est pas obligatoire (à l'exception de la pratique en mer ou le gilet n'est pas forcément porté mais doit être embarqué). **En cas de besoin, le gilet d'aide à la flottabilité de 50N (norme NF/EN/ISO 12402-5) est suffisant.** Ces aides à la flottabilité, sont destinées aux bons nageurs, aux personnes se trouvant à proximité du rivage ou disposant d'un moyen de secours à proximité. Ces équipements sont peu encombrants et peu coûteux, mais leur utilité est réduite en eaux agitées ; ils ne sont pas en mesure de protéger l'utilisateur pendant une longue période. Leur flottabilité n'est pas suffisante pour protéger les personnes qui ne sont pas en mesure d'agir. Ces équipements nécessitent la participation active de l'utilisateur.

	Aide à la flottabilité 50 Newtons 	Gilet de sauvetage 100 Newtons 	Gilet de sauvetage 150 Newtons 	Gilet de sauvetage 275 Newtons 
Utilisation Catégorie	Navigation côtière, cabotage, activités de bord de plage.	Navigation côtière.	Navigation hauturière.	Navigation hauturière, conditions extrêmes et usage professionnel.
Type de navire	Canoë-kayak, planche à voile, dériveur léger, ski nautique, jet ski.	Navires à voile et à moteur.	Navires à voile et à moteur.	Navires à voile et à moteur, vaisseaux industriels et professionnels*.
Performances	N'assure pas le retournement. Assure le maintien hors de l'eau des voies respiratoires pour un porteur conscient.	Assure le retournement en 10 secondes.	Assure le retournement en 5 secondes.	Assure le retournement en 5 secondes, à un porteur même équipé de vêtements de protection lourds.
Couleur	Une ou plusieurs, non imposées.	Couleur réglementaire.	Couleur réglementaire.	Couleur réglementaire.
Matériau réfléchissant	Facultatif	Surface 100 cm ²	Surface 300 cm ²	Surface 400 cm ²
Sifflet	Facultatif	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Boucle de repêchage	Facultatif	Facultatif	Obligatoire	Obligatoire
Sangle inguinale	Néant	Utile	Utile	Utile

* Les gilets de sauvetage utilisés à bord des navires commerciaux ou à passagers doivent répondre aux exigences de la Directive sur les Equipements Marins 96/96 et aux spécifications SOLAS.

☛ Entretien

La structure doit s'assurer en permanence de la conformité du gilet avec les préconisations inscrites dans la notice du fabricant et tenir à jour une fiche de gestion* sur laquelle sont mentionnées les interventions de réparation, d'entretien et de contrôle.

Le club doit être en mesure de communiquer à tout moment cette fiche de gestion, ainsi que les notices des fabricants, à l'utilisateur et **aux agents en charge du contrôle.**

Les gilets de sécurité ont une durée de vie limitée, accentuée par les agressions auxquelles ils sont

